

Document à l'intention des parents et au protecteur régional de l'élève

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de compte affecté à la région où se situe l'école: (LIP art. 83.1).

Nom de l'établissement : École Dominique-Savio

Actions réalisées pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Présentation du plan de lutte aux élèves et aux membres du personnel
- Ateliers pour développer la coopération entre les élèves ;
- Ateliers par les partenaires (mesures préventives et soutien d'encadrement) ;
- Renforcement positif des bons coups ;
- Pairs aidants en classe ;
- Co-enseignement ;
- Situations d'apprentissage en CCQ (Culture et citoyenneté québécoise) ;
- Présence des adultes dans tous les déplacements (Surveillance stratégique) ;
- Application du thème du mois pour les 10 mois de l'année scolaire avec certificats ;
- Maintien de nos différents programmes et projets. (Cirque, maternelle nature, enseignement extérieur, cours privés en musique, cours privés en anglais)
- Faire un rappel sur les règles du code de vie au retour des longs congés.
- Ateliers interactifs, spontanés et parfois ciblés sur divers sujets.
- Informer et sensibiliser l'équipe et les parents sur le type d'intervention préconisée dans notre école (Arrimage de nos pratiques)
- Avoir une cohérence dans l'application du code de vie.
- Agir en mode prévention dès l'observation ou le signalement de comportements à risque.
- Prioriser l'intervention éducative envers les élèves et miser sur la proactivité et la rétroaction constructive.
- Enseignement explicite des comportements.
- Démystifier la différence entre « Stooler » et dénoncer sous forme d'atelier.
- Maintien de l'abonnement à Moozoom (Ateliers sur l'estime de soi, les habiletés sociales, le rejet, etc.) et ajout de Hors-piste.
- Mise à jour du bilan des ateliers réalisées.



Constats

- Intérêt et engagement de la part des élèves par rapport aux thèmes du mois et certificats qui y sont reliés.
- Intérêt et participation active des élèves dans les différents ateliers de prévention par l'école ou les partenaires.
- Observation d'un changement rapide de comportement lorsqu'un comportement à risque est signalé.
- Diminution des insultes entre les élèves.
- La différence entre « Stooler » et dénoncer reste encore un défi.
- L'intervention éducative permet une meilleure relation avec les élèves et une diminution de l'opposition.
- Avoir une cohérence dans l'application du code de vie, permet d'éviter la confusion chez les élèves.

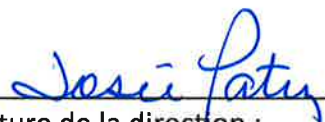
Actions projetées à notre école pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Présentation du plan de lutte aux élèves et aux membres du personnel
- Ateliers pour développer la coopération entre les élèves ;
- Ateliers par les partenaires (mesures préventives et soutien d'encadrement) ;
- Renforcement positif des bons coups ;
- Pairs aidants en classe ;
- Co-enseignement ;
- Situations d'apprentissage en Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) ;
- Présence des adultes dans tous les déplacements (Surveillance stratégique) ;
- Maintenir le thème du mois pour les 10 mois de l'année scolaire avec les certificats ;
- Maintenir les coups de cœur spontanés et méritas remis aux élèves à la fin de l'année ;
- Maintenir nos différents programmes et projets.
- Faire un rappel sur les règles du code de vie au retour des longs congés.
- Créer des affiches avec les élèves pour sensibiliser au langage.
- Ateliers interactifs sur le respect.
- Informer et sensibiliser l'équipe et les parents sur le type d'intervention préconisée dans notre école (Arrimage de nos pratiques).

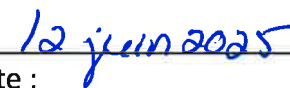


- Avoir une cohérence dans l'application du code de vie.
- Ajouter un point climat scolaire pour faire des rappels à l'équipe lors des réunions mensuelles du personnel.
- Agir en mode prévention dès l'observation de comportements à risque.
- Agir en mode prévention dès le signalement de comportements à risque.
- Prioriser l'intervention éducative envers les élèves et miser sur la proactivité et la rétroaction constructive.
- Démystifier la différence entre « stooler » et dénoncer sous forme d'atelier.
- Maintenir une cohérence dans l'application du code de vie.
- Maintenir l'abonnement à Moozoom (Ateliers sur l'estime de soi, les habiletés sociales, le rejet, etc.) et ajout de Hors-piste.
- Enseignement explicite des comportements.
- Maintenir le bilan des ateliers annuels.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.



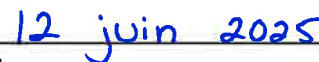
Signature de la direction :



Date :



Signature de la personne qui préside au Conseil d'établissement :



Date :

Source : adapté du document du Centre de services de la Rivière-du-Nord développé par un sous-comité du GRDR-CVI, région LLL



